

# **Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2026**

**Salle Luc et Yolande MILLE – 18h30**

Membres du CA présents : Aline SIMON, présidente ; Anne-Marie DUMONT, trésorière ; Giovanni PALERMO, secrétaire ; Pascal DEL TOSO ; Jean-Claude VUILLERMOT ; Maurice MOROT.

Adhérents présents ou représentés : voir feuille émargement en annexe

Ordre du jour :

- Information des membres sur des irrégularités comptables antérieures
  - Démarches engagées par le nouveau bureau
- 

La présidente ouvre la séance en présentant ses bons vœux pour l'année 2026.

Elle laisse ensuite la parole à la trésorière :

## **1- Information des membres sur des irrégularités comptables antérieures :**

La semaine ayant précédé la démission de la présidente, démission reçue le 28 février 2025, le compte en banque de la Banque Populaire a été soldé et les avoirs ont été versés à une autre banque, le Crédit Mutuel.

Les documents ont été fournis au nouveau bureau, par l'ex-présidente, le 18 avril 2025. Le bureau s'est essentiellement attaché, sur cette période, à préparer la venue des allemands programmée pour le mois de septembre.

Mi-octobre 2025, l'ex-présidente, Corinne Relot, a demandé à la nouvelle présidente de lui rendre les relevés de compte et les justificatifs 2022 et 2023, ceci pour les faire valoir auprès d'un média.

Au cours de cette préparation de documents, il s'est avéré que certains relevés manquaient. Le CA a donc mandaté la présidente et la trésorière pour aller les demander à la banque.

Préalablement au déplacement à la banque, la trésorière, Anne-Marie DUMONT, a fait le rapprochement entre les relevés fournis alors par l'ancienne présidente et le compte sur livret sans pouvoir expliquer certaines incohérences.

Lors du rendez-vous à la banque, le conseiller bancaire a mis en lumière des incohérences comme par exemple : il est indiqué un virement sur le livret A (sachant que l'association n'en a pas mais a un compte sur livret) alors qu'il s'agit en réalité d'un retrait automatique au DAB de SENNECEY.

**Premier constat** : 3 opérations du même type libellées « virement livret A », qui sont en fait des retrait d'espèces, pour une valeur de 1200 €. Cela a alerté les membres du CA qui ont commencé à éplucher les comptes.

Une projection des relevés de banque falsifiés, fournis par l'ex-présidente Corinne RELOT, et, en parallèle, des relevés de compte fournis par la banque, tous concernant l'année 2022, est faite à l'assemblée générale, mettant en évidence des faux en écritures.

**De plus, il manque les justificatifs** à l'appui de nombreuses opérations bancaires au crédit ou au débit.

La trésorière, Anne-Marie DUMONT a donc fait un état comparatif des relevés de compte falsifiés transmis par Corinne RELOT et des vrais relevés fournis par la banque. Cet état comparatif a, par ailleurs, été mis en perspective avec le compte de résultat présenté aux adhérents lors de l'assemblée générale où le bilan de l'année 2022 a été fourni, toujours par Corinne RELOT.

**Différentes dépenses** sont présentées sur les relevés de compte, dépenses qui ne correspondent pas à une activité organisée par le Comité de jumelage, et, de plus, pour lesquelles les justificatifs sont manquants.

**Certains montants** sont écrits en recette sur les relevés falsifiés alors que sur les vrais relevés, ce sont des dépenses.

**Une dépense de 3750 €** apparaît en paiement à un organisme inconnu sans justificatif.

Différents exemples sont ainsi présentés aux membres présents.

**M. MAUROIS**, adhérent, s'étonne et s'interroge sur le fait que ce serait la banque qui fournirait de faux relevés de compte.

**Anne-Marie DUMONT** précise que cette mise en évidence de faux relevés bancaires a profondément choqué le CA.

**M. MAUROIS** est sceptique sur le fait que l'ex-présidente aurait pu falsifier les documents.

La présidente donne la parole à l'assemblée.

**Corinne RELOT**, ex-présidente souhaite s'exprimer. Son allocution est annexée au présent compte-rendu.

**Corinne RELOT** précise que « ... ni la trésorière, ni moi en tant présidente à l'époque, n'avons pris part à des décisions de gestion ayant conduit à la situation évoquée ni eu connaissance d'éléments permettant d'en anticiper les conséquences. Les faits étant anciens, le préjudice financier de l'association étant désormais couvert, il me paraît responsable d'adopter une approche mesurée, responsable et tournée vers l'avenir. Je demande que le dossier soit considéré comme clos pour ce qui concerne l'association afin qu'elle puisse poursuivre ses activités sereinement et se focaliser sur ses projets futurs... ».

**Corinne RELOT** remet un chèque de banque de 2000 €.

**L'actuelle présidente** lit à l'assemblée la lettre transmise ce jour par Corinne RELOT à Aline SIMON, lettre écrite, semble-t-il, par la personne mandatée pour organiser le « festival Balais et potions ». Cette lettre est annexée au présent compte-rendu.

La présidente précise que le CA ne parle pas de détournement de fonds, comme évoqué par Corinne RELOT (qui menace de porter plainte), mais de relevés falsifiés.

**Corinne RELOT** dit que la personne concernée, Lucile VUKOVIC, en charge du « festival Balais et potions », disposait d'un accès fonctionnel sur l'organisation opérationnelle du festival. Corinne RELOT précise que

cette personne a eu accès aux relevés de compte du comité de jumelage et que ce serait cette personne qui lui aurait fourni les relevés falsifiés.

**Intervention de Nadine PALERMO, adhérente :** Comment cette personne extérieure à l'association a pu avoir accès aux comptes de l'association ? Elle indique également que ce qui la trouble davantage c'est que le « festival Balais et potions » a été organisé en 2022. Si le CA actuel n'avait pas fait ce travail de comparaison des relevés, l'association aurait perdu ces 2000 € qui réapparaissent aujourd'hui.

Elle s'interroge sur le manque de respect des anciens dirigeants qui ont fourni, aux adhérents, des comptes qui sont faux avec des mouvements d'argent auxquels on ne comprend rien.

Elle précise aussi que ces 2000 € auraient pu fructifier sur un livret par exemple et rapporter des intérêts à l'association.

Elle estime ces faits assez graves et anormaux.

La trésorière, **Anne-Marie DUMONT** précise que le comité de jumelage est subventionné par la commune ce qui n'est pas anodin. On laisserait alors la main mise sur les comptes du comité de jumelage à quelqu'un que l'on ne connaît pas.

**Giovanni PALERMO**, secrétaire, s'interroge sur le fait qu'à aucun moment, ni l'ex-présidente, ni l'ex-trésorière ne se seraient rendu compte que les relevés étaient faux.

**Patrick DANAUDIERE, adhérent**, souhaite intervenir et demande qui étaient les deux personnes responsables présidente et trésorier ?

**Anne-Marie DUMONT répond** : Corinne RELOT, présidente et Catherine SEGUIN, trésorière.

**Patrick DANAUDIERE** indique que ce sont donc les deux personnes juridiquement responsables.

**Nadine PALERMO** souhaite recontextualiser le « festival Balais et potions » :

« Ce festival fut organisé pour créer un événement sur la commune en partenariat avec elle. L'idée était de réunir des associations pour créer un festival dans le but d'organiser une manifestation et faire fructifier l'argent qui avait pu être engagé sur ce festival. Une tierce personne devait prendre en charge l'organisation de ce festival (Lucile VUKOVIC). Le montage financier, tripartite, était assez obscur. Nous n'avons pas trop su quelles associations avaient financièrement participé. Le comité de jumelage semble avoir grandement participé financièrement. Est-ce que cela avait été validé par les membres de l'association à l'époque ? A priori non. Elle indique que ce n'est pas parce qu'on est président d'une association qu'on a la main mise sur les finances de l'association laissant toute liberté pour dépenser ou verser de l'argent sans justificatif. »

**Anne-Marie DUMONT** précise que l'idée était d'abonder financièrement l'entité « Balais et potions » pour lui permettre de démarrer à hauteur d'environ 800 € par association.

**Nadine PALERMO** indique qu'il peut arriver à tout un chacun de se tromper, d'organiser une activité qui ne fonctionne pas. En revanche, il faut être de bonne foi et ne pas falsifier les documents.

**Corinne RELOT** conteste formellement les affirmations de falsification de relevés. La personne de « Balais et potions », Lucile VUKOVIC, aurait eu les relevés de compte pour commencer d'établir le bilan... Suite à l'examen de ces relevés, elle les aurait renvoyés en l'état, falsifiés.

**Anne-Marie DUMONT** souhaite se renseigner juridiquement pour savoir s'il est possible de donner carte blanche à une personnes en dehors de l'association et lui permettre de faire ce genre de choses.

**Jean-Claude VUILLERMOT** demande qui a fait les retraits dans les DAB, qui avait la carte bleue ? Il n'y a pas eu de réponse à cette question.

**Corinne RELOT** : « Les retraits ont été effectués pour des avances de paiement. Il arrive que des retraits soient faits sur des avances de paiement ».

**La trésorière répond** qu'il n'y a pas de justificatifs à l'appui de ces retraits.

**Corinne RELOT** précise qu'elle se réserve le droit de porter plainte contre Lucile VUKOVIC.

**L'ex-trésorière, Catherine SEGUIN** indique que c'était son premier mandat en tant que trésorière d'une association et qu'elle ne s'est occupée de rien à l'époque. Elle a fait confiance à l'ex-présidente.

**Jean-Philippe MARILLER**, adhérent, précise le rôle du trésorier et celui du président et de leurs responsabilités propres. Ce sont les deux personnes de l'association qui devront rendre des comptes en cas de problèmes.

**Patrick DANAUDIERE** précise que la responsabilité est indissociable entre le Trésorier et le Président.

**Jean-Claude VUILLERMOT** demande pourquoi le chèque de 2000 € arrive aujourd'hui.

**Corinne RELOT** répond que, faisant suite aux documents qu'elle a reçus, elle est allée chercher des explications auprès de Lucile VUKOVIC qu'elle a rencontrée.

**Jean-Philippe MARILLER** indique également que lors de la dernière assemblée générale, des adhérents ont été malmenés car ils souhaitaient des explications sur les mouvements bancaires qui posaient déjà question. Il estime inadmissible qu'une tierce personne inconnue au comité de jumelage puisse, elle, avoir accès aux comptes du comité.

**François NOVOTNY, adhérent**, intervient en indiquant qu'il a fait, il y a deux ans environ, avec Jean-Louis DUMONT, adhérent, un courrier adressé à la présidente afin de demander les justificatifs de toutes les dépenses de plusieurs années. Aucune réponse n'a été transmise.

Cette demande de transparence des comptes a été faite à plusieurs reprises.

François NOVOTNY demande si un commissaire aux comptes a été nommé afin de confirmer les comptes ?

Il n'y a pas en a pas eu mais la trésorière **Anne-Marie DUMONT** propose de faire valider ses comptes par quelqu'un au sein de l'association.

A la demande de la présidente, **Jean-Philippe MARILLER et Corinne LENOBLE** se portent volontaires pour constituer une espèce de commission de contrôle des comptes, à charge pour eux de se mettre en rapport avec la trésorières pour consulter les différents relevés.

## 2- Démarches à suivre :

Les membres du CA vont déposer plainte auprès du procureur contre la présidente et contre X afin de ne pas être inquiétés et de ne pas cautionner les faits.

Giovanni PALERMO indique que les membres du CA sont peinés de cette situation.

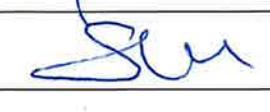
Jean-Louis DUMONT précise que la trésorière et la présidente ont fait un travail colossal.

L'assemblée générale prend acte de la remise d'un chèque de banque d'un montant de 2 000 €.

Compte tenu de l'absence de justification claire quant à l'origine et à la destination de cette somme, et dans l'attente des conclusions de la commission de contrôle des comptes précédemment nommée, l'assemblée décide que cette somme sera encaissée à titre conservatoire et inscrite dans un compte d'attente. »

**La séance est levée à 19h30.**

AGE du comité de jumelage du 26 janvier 2026

NOM	Prénom	Adresse mail (si vous ne recevez pas les mails)	signature
BEGIN	David		
BELMONTE	Pierre		
BELMONTE	Geneviève	Pierre Belmonte Geneviève	
CORNEMILLOT	Jean-Paul		
DANAUDIERE	Patrick		
<del>DANAUDIERE</del>	<del>Emmanuelle</del>	<del>Bulliard-Emmanuelle emmanuelle.Bulliard-</del> <del>@gmail.com.</del>	<del></del>
DEL TOSO	Anne-Sophie		
DEL TOSO	Marie-Geneviève		
DEL TOSO	Pascal		
DUBOURG	Caroline		
DUMONT	Anne-Marie		
DUMONT	Jean-Louis		
GATIN	Marie-Thérèse		
LENOBLE	Corinne		
LUTKEFEDDER	Alban		
MACLER	Georges		
MACLER	Bernadette		
MARILLER	Jean-Philippe		
MARILLER	Geneviève		
MAUROIS	Miguel		
MAUROIS	Annie		
MEYER	Sophie		
MEYER	Frédéric		

MOROT	Maurice		
MOROT	Nicole		
NOVOTNY	François		
NOVOTNY	Kathrine		
PALERMO	Giovanni		
PALERMO	Nadine		
PILLIEN	Jacques		
PILLIEN	Christelle		
PILLIEN	Bernadette		
PILLIEN	Christophe		
RELOT	Corinne		
RELOT	Didier		
ROUSSEAU	Michel		
ROUSSEAU	Jocelyne		
SEGUIN	Catherine		
SEGUIN	Michel		
SIMON	Aline		
SOMBSTAY	Michel		
SOMBSTAY	Anne-Marie		
VIDOT	Mickael		
VUILLERMOT	Jean-Claude		
VUILLERMOT	Viviane		
WILM	Jean-Paul		
WILM	Francoise		